

Édition 2024

Guide du partenaire



COMMENTRY
MONTMARAUULT
NÉRIS-LES-BAINS
TOURISME



Offices de
Tourisme
de France

Les chiffres clés

7 salariés permanents
5 à Nérès-les-Bains et 2 à Montmarault

+ 1 chargé de mission randonnée (12 mois)
+ 3 saisonniers (2 à Nérès-les-Bains et 1 à Montmarault)

Nérès-les-Bains
Bureau permanent
d'information et boutique

Montmarault
Boutique des
produits de l'Allier
et informations
touristiques

18 000
visiteurs accompagnés
par l'équipe

32 434
visiteurs sur nos
sites internet

6 314
followers
5 186 sur Facebook
1 128 sur Instagram

1 650
références boutique

Nos missions



- Accueil et information des visiteurs
- Promotion de la destination
- Communication
- Développement touristique
- Commercialisation : boutique, billetterie
- Démarche qualité et développement durable
- Accompagnement des prestataires



Un accueil de qualité

L'Office de Tourisme est engagée depuis 2009 dans une démarche qualité et est détenteur depuis 2011 de la marque *Qualité Tourisme*.

Vos engagements

Le partenaire s'engage à :

- Transmettre des informations exactes et objectives quant à ses prestations.
- Fournir des photos de grande qualité (format paysage de préférence, minimum 1200 px sur grand côté)
- Prévenir l'Office de Tourisme Intercommunal de Nérès-les-Bains en cas de modifications de ces informations.
- Apposer la vitrophanie «Partenaire 2024».
- Orienter les clients vers l'Office de Tourisme Intercommunal.
- Répondre aux questionnaires et enquêtes transmis par l'Office de Tourisme Intercommunal de Nérès-les-Bains.
- Se conformer aux engagements du Groupe de Travail Qualité de Destination
- Être à jour dans les déclarations et le paiement de sa taxe de séjour

Le non-respect de ces engagements peut entraîner la suspension du partenariat. Le non-paiement de la participation partenaire, de la taxe de séjour ou des prestations commandées à l'Office de Tourisme Intercommunal de Nérès-les-Bains entraînera la radiation du partenaire des listes de l'Office de Tourisme Intercommunal pendant un an l'année suivante.

Vous êtes hébergeur :

Seuls les hébergements classés et/ou en cours de classement* et/ou labellisés en 2023, dont les propriétaires sont à jour de la taxe de séjour peuvent être partenaires !

*un document attestant que votre hébergement est en cours de classement vous sera demandé.

Comme pour les hôtels ou les campings, le classement en étoiles des meublés de tourisme est une garantie officielle de qualité de service et de confort :

- une qualification nationale portée par le Ministère en charge du tourisme,
- un référentiel adapté aux exigences des clientèles intégrant des critères de confort, d'équipement et de services,
- une gamme de classement de 1★ à 5★ donnant une indication fiable sur le niveau de confort et de services, repère commercial reconnu à l'international.

Pour les propriétaires, le classement permet de :

- rassurer ses clients et gagner en visibilité en se différenciant des autres locations,
- bénéficier d'une promotion accrue en étant mieux valorisé par les structures de promotion touristique de la destination, ainsi que par leurs partenaires publics ou privés,
- accéder à des outils comme des démarches qualité (par exemple, Accueil Vélo...) ou à des services proposés par les structures de développement touristique de la destination (selon les territoires, aide à la commercialisation, newsletter, formations, ateliers, réductions...),
- pouvoir accepter les chèques vacances et accéder à un potentiel de plus de 10 millions de personnes bénéficiaires des chèques vacances,
- bénéficier d'un abattement fiscal majoré.
- bénéficier d'un calcul de la taxe de séjour simplifié (montant fixe, souvent plus avantageux pour ses clients que la taxe calculée au pourcentage pour un meublé non classé).

Un hébergeur qui possède des hébergements classés ET non classés ne pourra faire la promotion, dans les pages d'informations ou encart publicitaire, que des classés dans les éditions et supports de l'Office de Tourisme.

Les chambres d'hôtes ne peuvent pas être classées cependant, comme pour un meublé, vous pouvez opter pour un label de type Clévacances ou Gîtes de France.

Les services proposés

Gratuit

BASE

Mise à jour des informations sur notre système d'information touristique

APIDAE est une plateforme touristique qui permet à chaque territoire de garder la maîtrise de ses données touristiques, de les enrichir et de les mettre au service de ses stratégies et de ses usages. Cette mise à jour est donc importante pour renseigner les touristes et habitants avec des informations correctes.

Agenda et lettre d'information touristique

Tous les mois, recevez le programme des manifestations et la lettre d'information : un atout pour renseigner votre clientèle !

Réunion d'information

Échangez avec des professionnels du tourisme dans le cadre de réunions d'information.

Express'OT

Nous vous invitons pour un moment d'échange autour d'un café, où chacun pourra s'exprimer, poser ses questions, s'informer... En accès libre, les dates et lieux vous seront communiqués ultérieurement.

PARTENARIAT ESSENTIEL

Page dédiée sur notre site internet

Votre établissement sera référencé sur notre site internet : photos, coordonnées, lien vers votre site internet et vos réseaux sociaux, texte descriptif, horaires...

3 visites guidées

Vous pouvez vous inscrire pour 3 visites guidées/an : 1 visite guidée de la ville de Nérès-les-Bains, 1 visite guidée de Nérès-les-Bains insolite et 1 visite guidée du théâtre André Messager ou 2 visites + le jeu des z'aventures magik offert (en fonction des programmes d'animation)

Nos brochures

Figurez, selon votre activité, sur nos éditions et guides mis à disposition à l'Office de Tourisme pour conseiller vos clients.

Vos brochures

Déposez vos flyers, cartes de visite sur nos présentoirs «partenaires» (à Nérès et à Montmarault) pour la promotion de votre activité.

Accès à un encart publicitaire

Soyez encore plus visible et réservez un emplacement dans notre guide hébergement ou inspirations pour insérer votre publicité.

le +

1/10

Format A (1/10e) 130 €

1/5

Format B (1/5e) 220 €

Promouvoir & animer

Retrouvez l'ensemble de nos brochures en téléchargement sur nos sites, rubrique « nos brochures ».

- Guide hébergement** : édité à 3 000 exemplaires
- Magazine inspirations** : édité à 4 000 exemplaires
- Inspirations Nérès-les-Bains** : édité à 3 500 exemplaires
- Inspirations gourmandes** : édité à 2 000 exemplaires
- Programme d'animations** : édité entre 1 500 et 2 500 exemplaires selon les périodes



L'équipe de l'Office de Tourisme Intercommunal de Nérès-les-Bains

Nérès-les-Bains



Marie-Pierre BARTHELEMY
Directrice



Delphine LAIRET
Conseillère en séjour,
marque qualité,
développement durable,
régisseur



Marion VALERY
Conseillère en séjour,
partenariat, référente
taxe de séjour



Hélène CHARTIER
Conseillère en séjour,
boutique, ressources
humaines, gestion des
stocks, excursions



Pauline HUGUET
Chargée de
Communication

Boutique des Produits de l'Allier - Montmarault



Florence LEGUET
Boutique, conseillère en
séjour, patrimoine,
web



Caroline AUJEAN
Boutique, conseillère
en séjour, randonnée,
régisseur, référente
taxe de séjour

+ 2 saisonniers en saison thermale à Nérès-les-Bains
+ 1 saisonnier juillet/août à Montmarault



Le territoire intercommunal

Nérès-les-Bains

2 avenue Marx Dormoy
03310 Nérès-les-Bains
04 70 03 11 03
accueil@otnerislesbains.fr
www.otnerislesbains.fr

Montmarault

2 rue du Bocage
03390 Montmarault
04 70 07 39 21
maisondutourisme@otnerislesbains.fr

Commentry Montmarault Nérès Communauté c'est :

33
communes

1
station
thermale

1
Plus Beau
Détour de
France

1
Village
Étape

5
Villes et
Villages
Fleuris

